

**PROJET DE CREATION DU LOTISSEMENT  
« Parcelles A1061-1062-1063-1029 »  
A LECCI**

**DOSSIER DE DECLARATION ARTICLE 214.1 DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
LIEU-DIT ARCIQUADRA**

**NOTICE**

Indice	Date	Modifications
A	17/05/2021	Création

**VAINGEVIA**

## Table des matières

1	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR.....	3
2	EMPLACEMENT DU PROJET – MILIEUX AQUATIQUES LES PLUS PROCHES .....	3
3	PRESENTATION DU PROJET .....	3
4	DOCUMENT D’INCIDENCES SUR L’EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES .....	4
1.1.	État initial du site.....	4
4.2	Description du projet.....	12
4.3	Impact sur les eaux superficielles du projet de canalisation.....	21
5	MOYENS DE SURVEILLANCE & D’ENTRETIEN DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT PLUVIAL.....	22
5.1	Organisme responsable de l’entretien des ouvrages d’assainissement pluvial.....	22
5.2	Modalités d’entretien et de surveillance .....	22
6	COMPATIBILITE AVEC LE SDAG et le PGRI .....	23
6.1	Compatibilité du dossier avec le SDAGE 2016-2021 .....	23
6.2	Compatibilité du projet avec le PGRI du bassin de Corse .....	23
7	RESUME NON TECHNIQUE DU PROJET .....	25
7.1	Synthèse du projet .....	25
7.2	Justifications du choix de la méthode .....	27
8	ANNEXES.....	28

## 1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

---

### ARCIQUADRA SUPRANA

Rond point de Lecci – RN 198, 20137 LECCI

Tél : +33 6 09 50 04 61

Email : contact@nicolasgianni.com

SIRET : 842 531 618 00010

## 2 EMPLACEMENT DU PROJET – MILIEUX AQUATIQUES LES PLUS PROCHES

---

- Commune de LECCI
- Parcelles A 1061-1062-1063-1029.
- Masse d'eau concernée : le projet est situé dans le bassin versant du Ruisseau de Conca

## 3 PRESENTATION DU PROJET

---

Le projet consiste à réaliser un lotissement.

Le projet prévoit la création de 25 lots représentant au maximum *3 750 m<sup>2</sup> de surface de plancher*, et de ses équipements, dont un réseau d'assainissement pluvial pour recueillir les eaux des voiries et des toitures avec rejet au milieu naturel.

L'emprise du projet représente au cadastre un total de 28 750 m<sup>2</sup>.

Le terrain d'assiette est situé aux abords de la route communale de l'ancienne voie ferrée qui est située à l'amont de la RT10 et relie le centre de Lecci au lieu-dit Mulinacciu.

La superficie totale du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le futur réseau d'assainissement pluvial est de **2.88 ha** : **le présent projet est soumis à DECLARATION au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article 214.1 du code de l'environnement.**

2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

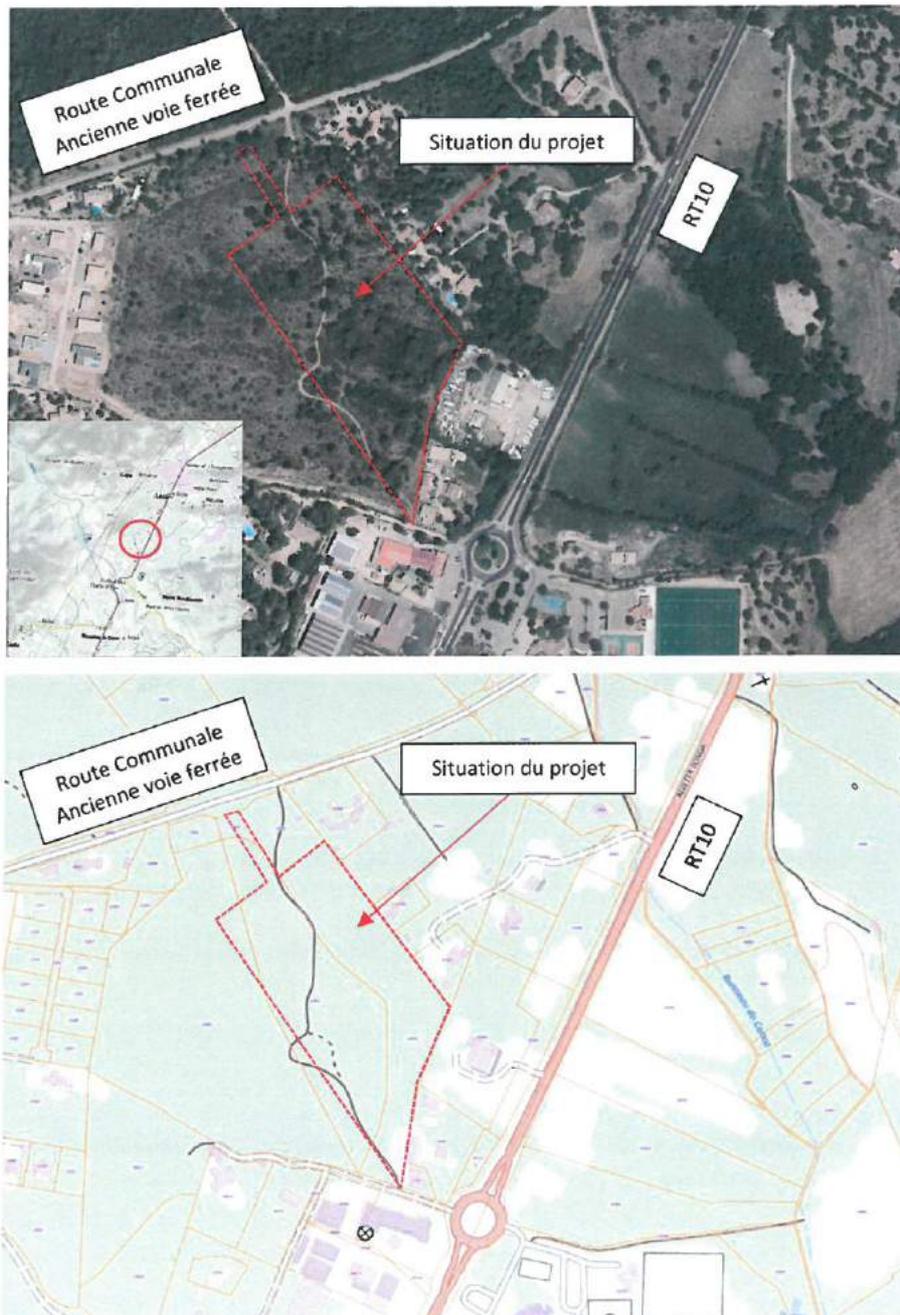
- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> supérieure ou égale à 20 ha                | A |
| <input checked="" type="checkbox"/> supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha | D |

## 4 DOCUMENT D'INCIDENCES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

### 1.1. État initial du site

#### 4.1.1 Situation

Le terrain sur lequel est envisagé le projet est compris entre la route communale de l'ancienne voie ferrée à l'amont et la RT10 à l'aval.

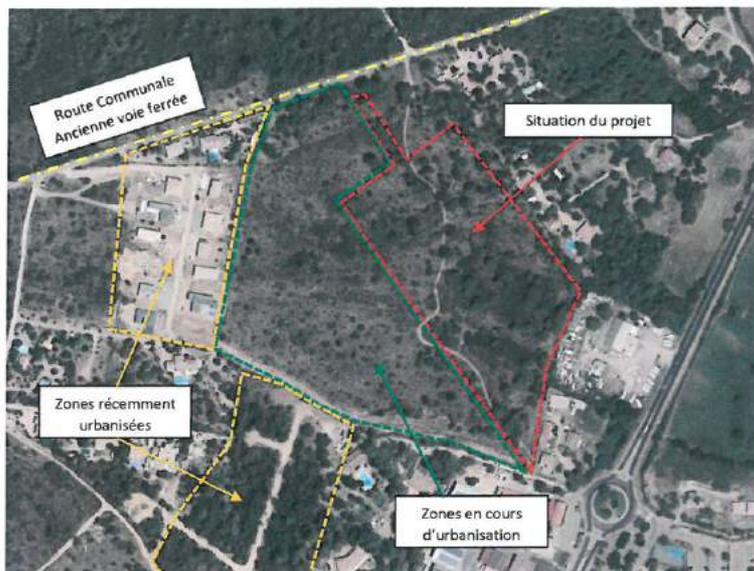


Vue générale du projet (source Géoportail)

Le terrain est situé aux abords immédiats d'une zone en cours d'urbanisation.

L'assiette du terrain est revêtue d'un maquis essentiellement à tige moyenne et par quelques arbres de type chênes liège, arbousiers et oliviers. Un sentier en terre qui chemine dans le terrain est également présent.

Il ne comprend aucun élément remarquable. L'accès au terrain se fait par la route communale (notée en jaune sur le plan) située aux abords de la parcelle.



Vue de l'urbanisation autour du projet (source Géoportail)

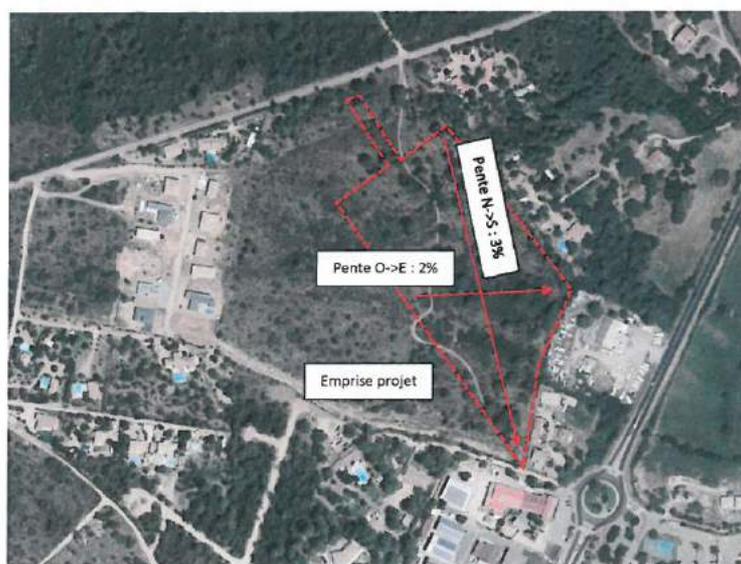
#### 4.1.2 Morphologie du terrain

Le terrain se situe sur les contreforts de la pointe de Saint André dans le talweg du ruisseau de Conca.

Sur cette parcelle, les pentes sont de l'ordre de 3% dans le sens Nord-Sud et de 2% dans le sens Ouest-Est.

Le terrain a dans l'ensemble la forme trapézoïdale de grand côté 275m et de petit côté 190m.

Tous les réseaux sont disponibles à proximité immédiate du terrain soit le long de la route communale (réseaux secs) soit le long de l'accès menant au giratoire de la RT10 (réseaux humides).



Vue des pentes moyennes du terrain d'emprise (source Géoportail)

#### 4.1.3 Milieu naturel

On ne recense dans l'environnement proche et lointain aucune zone remarquable du point de vue environnemental.

Les zones Natura 2000 les plus proches sont :

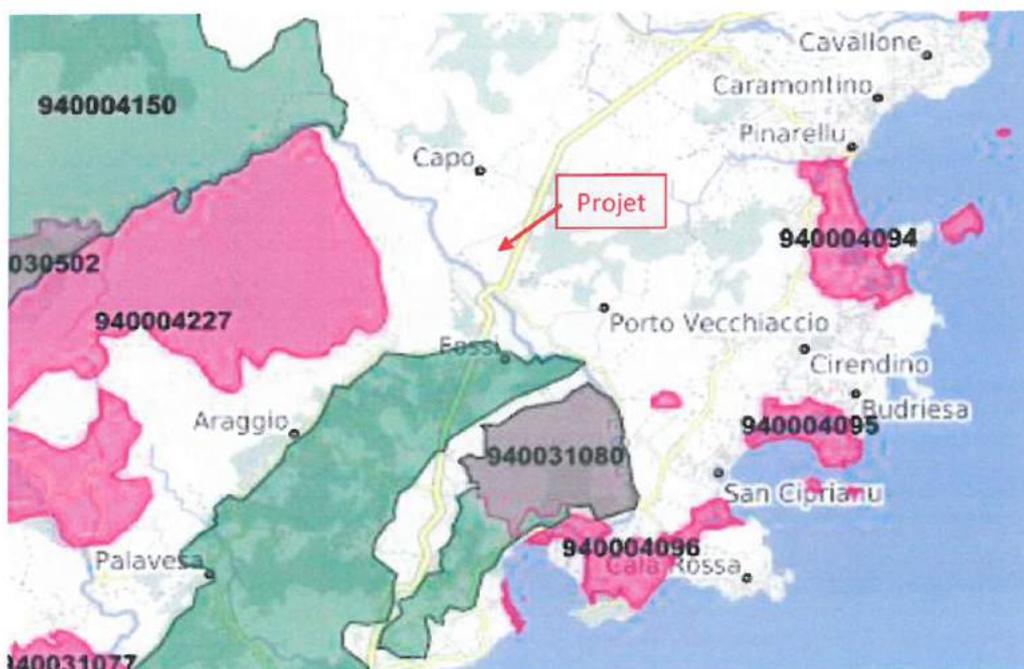
- Directive Habitat, Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio (FR9402010) située à 4 km. Du fait de son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'altérer physiquement cette zone ;
- Directive Habitat, Delta de l'Osu, Punta di Benedettu et Mura Dell'unda (FR9400615) située à 4 km. Du fait de son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'altérer physiquement cette zone ;
- Directive Habitat, San Cyprianu : Étang d'Arasu et îlots Cornuta et San Ciprianu (FR9400607) située à 4 km. Du fait de son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'altérer physiquement cette zone ;
- Directive Habitat, Ospédale (FR9400583) située à 6,8 km. De par son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'altérer physiquement cette zone ;
- Directive Habitat, Pinarellu dunes, Etangs de Padulatu et Padulu Tortu (FR9400606) située à 4,6 km Du fait de son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'altérer physiquement cette zone ;
- Directive Habitat, Iles Pinarellu et Roscana (FR9400585) située à 6,6 km. Du fait de son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'altérer physiquement cette zone ;
- Directive Oiseau, Forêts domaniales de Corse (FR9410113) située à 9 km. Du fait de son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'altérer physiquement cette zone ;



*Localisation des zones Natura 2000 dans l'environnement lointain du projet  
(source : georchestra)*

**Les ZNIEFF les plus proches sont :**

- La ZNIEFF de la SUBERAIE DE PORTO VECCHIO (ZNIEFF type II- 940004101), située à 2km au Sud du projet
- La ZNIEFF de les MARES TEMPORAIRES DE PIOBBA ET SAN ANTONICCIO (ZNIEFF type I-940031080), située à 2,8km au Sud-Est du projet ;
- La ZNIEFF de la FORET DE L'OSPEDALE (ZNIEFF type I-940004227), située à 2,3 km à l'Ouest du projet
- La ZNIEFF de la MARE TEMPORAIRE DE MURA DELL'UNDA (ZNIEFF type I- 940030577) à 2,6 km à l'Est du projet ;
- La ZNIEFF de l'ETANG ET ZONE HUMIDE DU DELTA DE L'OSO (ZNIEFF type I- 940004096), située à 3 km au Sud Est du projet ;
- La ZNIEFF de la FORETS DE BAROCAGGIO MARGHESE ET ZONZA (ZNIEFF type II- 940004150), située à 3,9 km au Nord-Ouest du projet ;
- La ZNIEFF de l'ETANGS ET ZONES HUMIDES D'ARASU (ZNIEFF type I- 940004095), située à 4,2 km à l'Est du projet ;
- La ZNIEFF de l'ETANGS ET ZONES HUMIDES DU GOLFE DE PINARELLO (ZNIEFF type I- 940004094), située à 4,4 km au Sud-Est du projet.

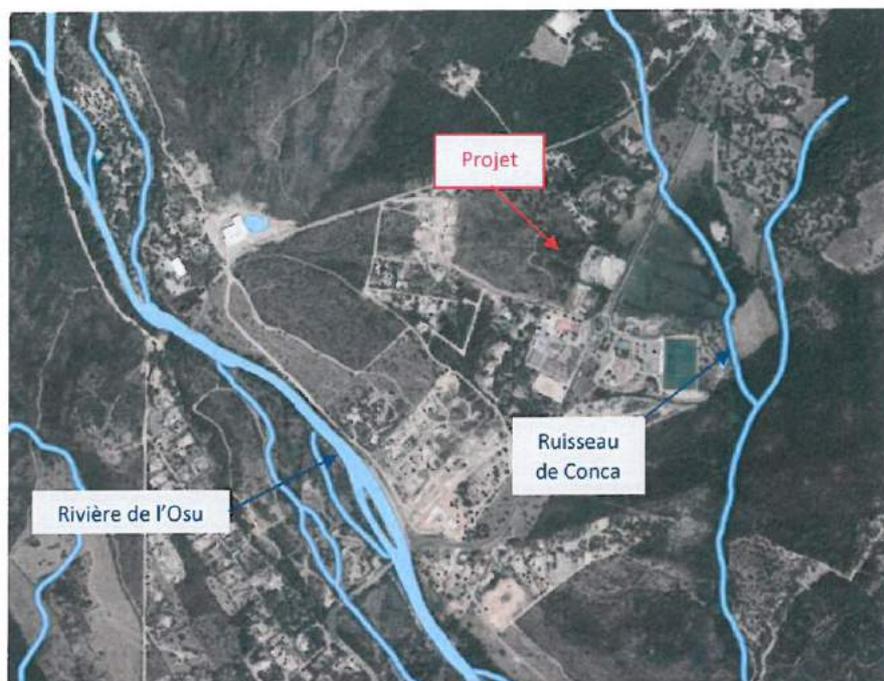


Localisation des ZNIEFF dans l'environnement lointain du projet (source : georchestra)  
En rose : Zone type I ; En Vert : Zone type II

#### 4.1.4 Contexte hydrologique

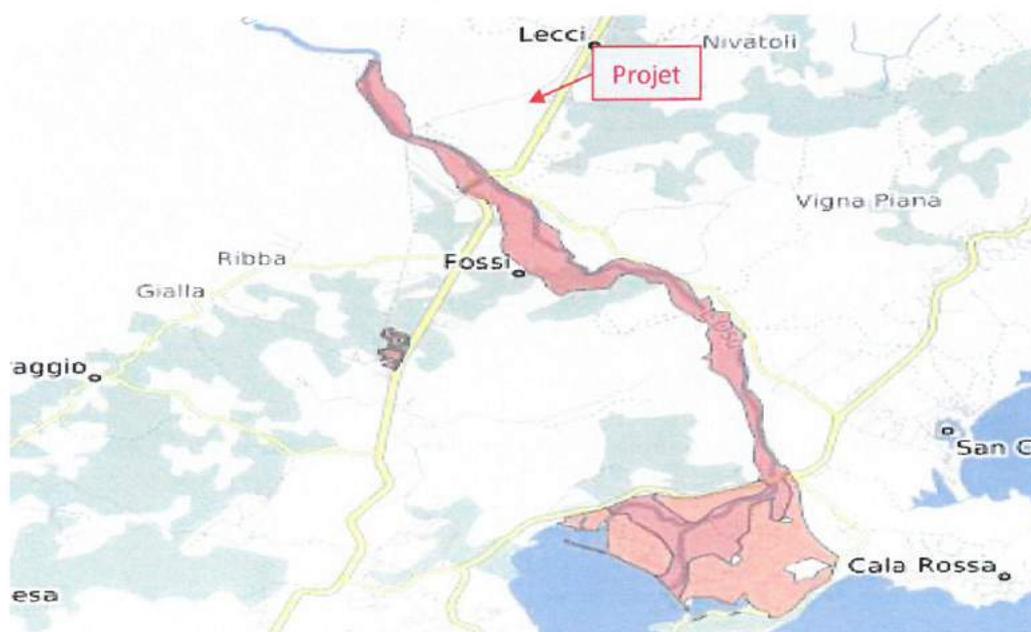
La zone d'étude est située en Corse-du-Sud, elle est positionnée entre la rivière de l'Osù au Sud et le ruisseau de Conca au Nord. Les 2 cours d'eau encadrent donc la zone d'étude.

Le projet d'aménagement se situe dans le bassin versant du ruisseau de Conca.



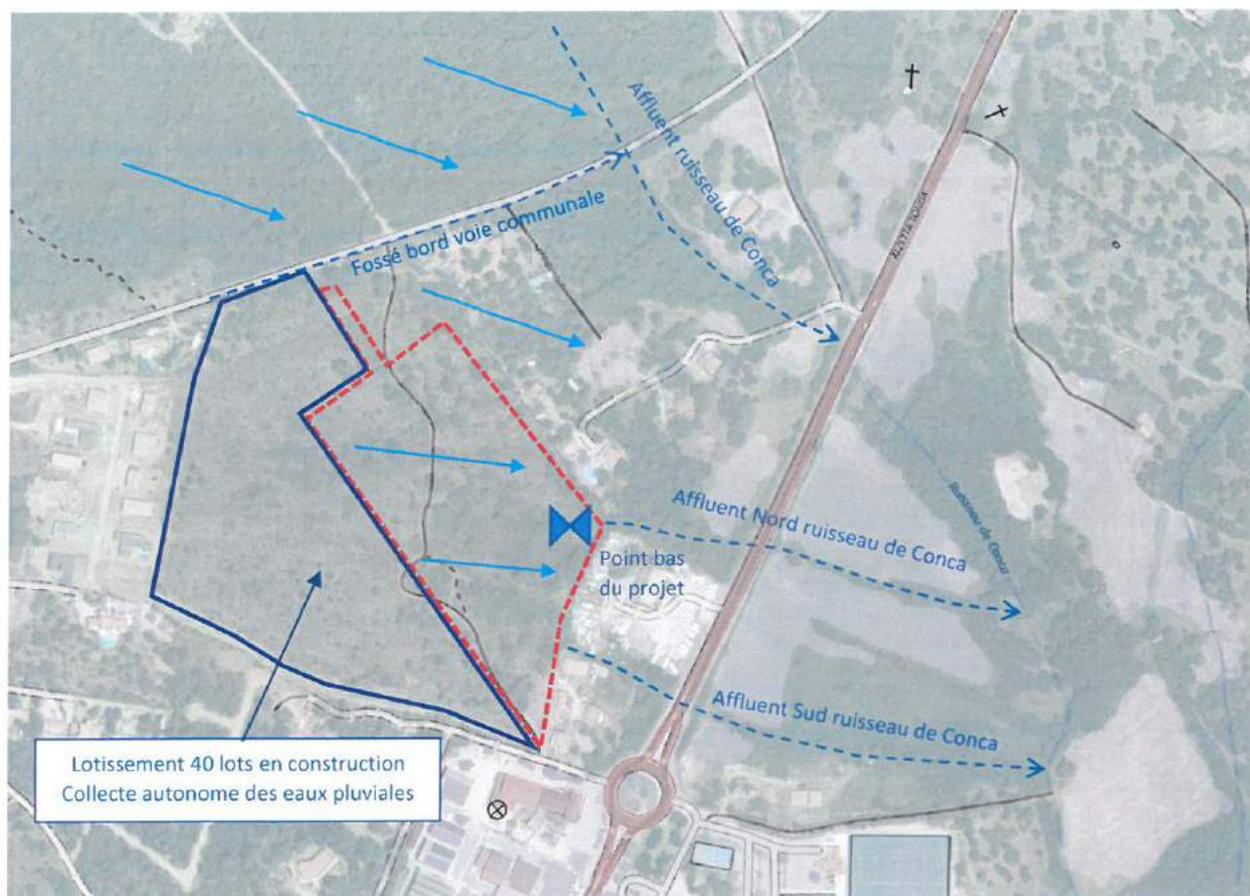
Extrait de la cartographie hydrologique du secteur (source : géofoncier)

D'après le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI), le terrain d'assiette se situe aux abords d'une zone à risque.



Cartographie de l'aléa inondation (source : Georchestra)

#### 4.1.5 Fonctionnement hydraulique actuel - Enjeux



Fonctionnement hydraulique de la zone (source Géoportail)

Le terrain dans son état actuel présente un écoulement diffus vers le ruisseau de Conca notamment via deux affluents qui traversent la RT10 en deux points distincts grâce à des ouvrages cadres 60cmx60cm.

D'un point de vue bassin versant, un fossé en bord de route communale est présent et dirige les apports d'eau en provenance du Nord vers un affluent du ruisseau de Conca. A l'Ouest, un lotissement 40 lots en cours de construction intercepte et gère les écoulements hydrauliques en provenance de l'Ouest de façon autonome.

Le bassin versant du projet est donc limité au terrain d'emprise.

Le reportage photographique ci-dessous détaille les enjeux expliqués sur le schéma ci-dessus.



*Fossé bordier route communale*



*Fossé bordier route communale*



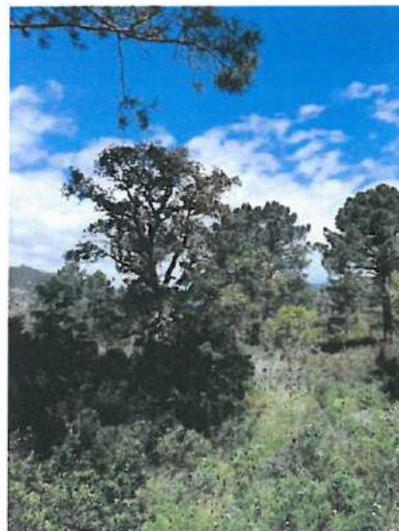
*Vue d'ensemble du terrain*



*Vue d'ensemble du terrain*



*Vue d'ensemble du terrain*



*Vue d'ensemble du terrain*



*Affluent Sud du ruisseau de Conca (terrain)*



*Affluent Sud du ruisseau de Conca (RT10)*



*Affluent Sud du ruisseau de Conca (OH traversée)*



*Affluent Nord du ruisseau de Conca (terrain)*



*Affluent Nord du ruisseau de Conca (RT10)*



*Affluent Nord du ruisseau de Conca (OH traversée)*

## **4.2 Description du projet**

### **4.2.1 Le projet d'aménagement envisagé**

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement, et de ses aménagements collectifs (voies nouvelles, entrées de lots...).

Le projet comporte 25 lots aménagés avec une voirie interne.

Le nouvel aménagement représente du point de vue imperméabilisation la création d'un total de 0.743 ha de surfaces artificialisées.

### **4.2.2 Conception de l'assainissement pluvial**

En l'état actuel d'avancement du projet (études préalables à l'établissement du dossier de demande de permis d'aménager), et du fait des enjeux à l'aval du terrain d'assiette, le principe de compensation proposé pour le projet est :

- La création d'un réseau d'assainissement pluvial spécifique (assainissement séparatif). Ce réseau reprendra les eaux des toitures et des voiries par des grilles avaloirs, des caniveaux grilles et des bouches d'égout. Toutes les canalisations de ce réseau de collecte sont dimensionnées pour la décennale.
- La construction de capacités de retenue des eaux pluviales, afin d'écarter les débits instantanés rejetés directement dans l'affluent Nord du ruisseau de Conca. Les volumes de rétention et les débits de fuite sont dimensionnés conformément au Guide de procédure établi par la Mission Inter – Services de l'Eau de Corse-du-Sud.

### **4.2.3 Dimensionnement de la capacité de retenue**

#### **4.2.3.1 Bassin versant naturel constitué par l'emprise du projet**

##### Climatologie :

Le secteur d'étude dispose d'un climat méditerranéen avec des orages fréquents et une période de sécheresse en été. L'ensoleillement est important (environ 2600h/an).

Les données météorologiques sont issues de la station de Solenzara (2B), située à l'altitude 12m, latitude : 41°55'18'' N et la longitude : 09°24'00''E.

##### Coefficients de Montana :

La formule de Montana permet de manière théorique, de relier une quantité de pluie  $i(t)$  recueillie au cours d'un épisode pluvieux avec sa période  $t$  :

$$I(t) = a \times t^{-b}$$

Les quantités de pluie  $i(t)$  s'expriment en millimètres par heure et les durées  $t$  en minutes. Les coefficients de Montana  $a$  et  $b$  sont calculés par un ajustement statistiques entre les durées et les quantités de pluie ayant une durée de retour donnée.

Cet ajustement est réalisé à partir des pas de temps (durées) disponibles :

Durée de retour	a	b
5 ans	221	0.35
10 ans	255	0.338
20 ans	285	0.325
30 ans	301	0.317
50 ans	319	0.306
100 ans	345	0.294

*Coefficient de Montana pour des pluies de durée de 6min à 1h  
Statistiques Météo France sur la période 1982 - 2018*

Durée de retour	a	b
5 ans	767	0.657
10 ans	904	0.647
20 ans	1009	0.631
30 ans	1056	0.62
50 ans	1104	0.603
100 ans	1147	0.578

*Coefficient de Montana pour des pluies de durée de 1h à 6h  
Statistiques Météo France sur la période 1982 - 2018*

Prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales :

**Normes NF 752-2** : concernant le dimensionnement des ouvrages de rétention des eaux pluviales, la norme européenne NF EN 752-2 prévoit une pluie de retour 20ans pour les projets situés en zone résidentielle.

**Commune de Lecci** : le PLU de la commune ne présente pas de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales.

**DDTM** : la DDTM diffuse une doctrine concernant l'application de la rubrique 2.1.50, relative à la gestion des eaux pluviales. D'après ce document, les ouvrages doivent à minima être dimensionnés ainsi :

- Débit de fuite inférieur au débit généré par le bassin versant avant aménagement, pour une pluie de période de retour 2 ans et de durée 4 heures ;
- Volume correspondant au stockage d'une pluie de période de retour 10 ans et de durée 4 heures
- Temps de vidange de 24h maximum.

Définition du bassin versant d'étude :

Conformément au § 4.1.5, aucun ruissellement amont se dirige vers l'emprise du projet.

**Il est donc considéré ici que le bassin versant d'étude est limité à l'emprise du projet.**

**Ce bassin versant étant orienté exclusivement vers le ruisseau de Conca, la continuité des écoulements sera donc conservée en direction de ce dernier.**

Les caractéristiques du bassin versant d'étude dans son état actuel sont les suivantes :

- Surface : 2.88ha ;
- Longueur : 250m ;
- Pente : 3%.

Coefficient de ruissellement :

Une référence bibliographique valable pour déterminer le coefficient de ruissellement pour l'évènement décennal d'un versant naturel est constituée du guide technique « Assainissement Routier" édité en Octobre 2006 du SETRA, et de son tableau page 10 :

Couverture végétale	Morphologie	Pente (%)	Terrain avec sable grossier	Terrain argileux ou limoneux	Terrain argileux compact
Bois	Presque plat	0-5	0,10	0,30	0,40
	Ondulé	5-10	0,25	0,35	0,50
	Montagneux	10-30	0,30	0,50	0,60
Pâturage	Presque plat	0-5	0,10	<b>X</b> 0,30	0,40
	Ondulé	5-10	0,15	0,36	0,55
	Montagneux	10-30	0,22	0,42	0,60
Culture	Presque plat	0-5	0,30	0,50	0,60
	Ondulé	5-10	0,40	0,60	0,70
	Montagneux	10-30	0,52	0,72	0,82

Dans le cas présent, le bassin versant est à classer en morphologie « pâturage » et en configuration « presque plat ».

**Concernant la nature du terrain et du fait du contexte géologique, il a été considéré comme coefficient de ruissellement une valeur de C10 = 0.20, qui correspond à des terrains limoneux moyennement perméables.**

Pour les autres occurrences de pluie, les coefficients de ruissellement ont été corrigés suivant la méthode préconisée par le guide technique « Assainissement Pluvial » de 2006 du SETRA, pour tenir compte des comportements différents des terrains selon l'intensité des évènements pluvieux.

Calculs des débits de pointes ruisselés à l'état actuel :

Les débits de ruissellement pluvial au point bas général du terrain sont estimés à partir de la méthode rationnelle :

$$Q_x = C_x I_x A$$

Avec :

- $Q_x$  (m<sup>3</sup> / heure) débit de ruissellement pour une période de retour de x années,
- $C_x$  coefficient de ruissellement du bassin versant pour une période de retour de x années,
- $I_x$  (mm / heure) intensité de la pluie pour une période de retour de x années, déterminée à partir de la formule de Montana
- $A$  (m<sup>2</sup>) superficie du bassin versant

Les coefficients de ruissellement après correction suivant l'intensité des événements pluvieux, les débits et les coefficients de ruissellement évalués par la méthode rationnelle sont consignés sur le tableau suivant (Détail en annexe 2) :

Période de retour	BASSIN VERSANT A L'ETAT NATUREL	
	Coefficients de ruissellement	Débit en m3/s
2 ans	0.200	0.026
10 ans	0.200	0.043
30 ans	0.314	0.092
100 ans	0.452	0.181

Exutoire :

Dans l'état actuel, les eaux pluviales s'infiltrent dans les sols naturels au droit du projet ou ruissellent en direction du cours d'eau de Conca via l'affluent Nord (confère §4.1.5).

**4.2.3.2 Détermination des débits après aménagement**

Coefficients de ruissellement et débits de pointe ruisselés à l'état projet :

*Apport de la voirie commune :*

Le projet de lotissement va créer une voirie interne de desserte imperméabilisée. Sa superficie totale est de 2925 m<sup>2</sup>, imperméabilisés à 100%.

*Apports des parcelles :*

Il convient de prendre en compte les imperméabilisations à venir sur les 25 lots.

La surface a considéré pour les logements est de 150 m<sup>2</sup> et de 30 m<sup>2</sup> d'accès imperméabilisés soit 4 500 m<sup>2</sup>, imperméabilisés à 100%.

Au niveau imperméabilisation, le bassin versant représente donc un total de 7 425 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée, dont le coefficient de ruissellement de ces surfaces est 1.

Les nouveaux coefficients de ruissellement Cfinal du bassin versant après aménagement sont évalués à partir de la relation suivante préconisée par le guide technique « Assainissement Pluvial » de 2006 du SETRA :

$$C_{\text{final}} = (C_{\text{initial}} \times (S_{\text{total}} - S_{\text{impermeabilisée}}) + 1 \times S_{\text{impermeabilisée}}) / S_{\text{total}}$$

Avec :

- Stotal : surface totale du bassin versant
- Simpermeabilisées : surface imperméabilisée du fait de l'aménagement
- Cinitial : coefficient de ruissellement à l'état naturel

Les coefficients de ruissellement après correction suivant l'intensité des événements pluvieux et les débits et les coefficients de ruissellement évalués par la méthode rationnelle sont consignés sur le tableau suivant (Détail en annexe 2) :

Période de retour	BASSIN VERSANT A L'ETAT PROJET	
	Coefficients de ruissellement	Débit en m3/s
2 ans	0.406	0.052
10 ans	0.406	0.087
30 ans	0.481	0.141
100 ans	0.572	0.229

On constate une augmentation des débits des eaux de ruissellement.

En mesure corrective, les débits supplémentaires générés par l'aménagement du site seront traités au sein même du projet par la mise en place d'un bassin de rétention/restitution des eaux pluviales.

L'objectif de ce dispositif est de réguler les débits reçus de l'amont afin de les restituer ultérieurement sous la forme d'un débit compatible avec la capacité d'évacuation totale ou partielle de l'exutoire.

Sur le principe, ces dispositifs sont à considérer selon ces quatre fonctions :

- Écrêtement des pointes d'orage ;
- Rétention destinée à maîtriser les débordements en cas d'insuffisances du réseau ;
- Restitution des volumes stockés sur une période plus ou moins longue correspondant à l'étalement de la pointe dans le temps ;
- Décantation de la pollution particulière chronique.

#### 4.2.3.3 Définition des mesures correctrices

##### Mise en place du réseau de collecte et principe de gestion des eaux pluviales :

Tel que mis en évidence précédemment, un bassin de rétention doit être mis en place pour palier l'augmentation des débits à l'état projet. Il est prévu de gérer l'ensemble des eaux pluviales du projet au niveau de la voirie. La topographie du site étant relativement plane, chaque lot pourra orienter les eaux pluviales vers la voirie.

Les eaux pluviales seront canalisées, grâce à un réseau de collecte composé de regards avaloirs et de canalisations, jusqu'au bassin de rétention constitué d'une chaussée réservoir qui sera dimensionnée pour

une pluie de temps de retour 10 ans et de durée 4 heures. Le réseau de collecte devra être dimensionné au minimum pour une pluie de temps de retour similaire.

Le rejet régulé s'effectuera directement dans l'affluent Nord du ruisseau de Conca (confère § 4.1.5). Le donneur d'ordre devra s'assurer du principe d'écoulement défini.

En annexe 4, le principe de gestion de l'assainissement pluviales est défini.

**Hypothèse de dimensionnement :**

La doctrine de la DDTM de Haute-Corse donne les prescriptions suivantes pour le dimensionnement des ouvrages de rétention des eaux pluviales :

- Période de retour 10ans, de durée 4 heures ;
- Débit de fuite global inférieur au débit biennal de durée 4 heures généré par le site d'étude avant aménagement.

Le PLU de la commune de Lecci n'impose aucun ratio de volume ou de débit de fuite.

**Débit de fuite :**

Le tableau suivant présente la synthèse des résultats. Le débit biennal est obtenu par application des ratios de l'Instruction technique de 1977 (ITT77).

Le calcul du débit de fuite pour la période de retour 10 ans a été réalisé avec une pluie de durée 4 heures.

Durée de retour pour une pluie de 4 heures	Débit de fuite (l/s) – avant aménagement
2 ans	26
10 ans	43

Le débit biennal de durer 4h est de  $Q_2 = 26$  l/s pour le projet seul.

**Volume de rétention :**

Par application de la doctrine Corse, le calcul du volume de rétention est réalisé selon la méthode rationnelle pour un BV inférieur à 100 ha.

La figure suivante présente le résultat du calcul du volume de rétention nécessaire relatif à une pluie de période de retour 10 ans et de durée 4h, définie à partir des coefficients de Montana de la station de Solenzara.

Calcul du débit décennal avant aménagement			
$Q_{10}=C \cdot I \cdot A$	$I$ (m/h)	$A$ (m <sup>2</sup> )	
$Q'_{10}$ (m <sup>3</sup> /h) =	154		Volume ruisselé $V'$ (m <sup>3</sup> )
$Q'_{10}$ (m <sup>3</sup> /s) =	0,043		$V' =$
$Q'_{10}$ (l/s) =	43		615

Calcul du débit décennal après aménagement		
Q10=CIA	I (m/h)	A (m2)
Q10 (m3/h) =	315	Volume ruisselé V (m3)
Q10 (m3/s) =	0,088	V =
Q10 (l/s) =	88	1262

Caractéristiques du bassin de rétention	
Volume de rétention (m3)	temps de vidange du bassin Tvid (h)
Vret = V-V'	Tvid = Vret/Q2
Vret =	Tvid =
646	7

L'ouvrage de rétention nécessaire pour le projet possèdera un volume utile minimal de 646m3.

Il aura un débit de fuite de 26 l/s.

Le temps de vidange sera d'environ 7 heures.

Débit de pointe :

Le temps de concentration du projet est d'environ 15min selon les calculs suivants.

point bas du bassin versant	74,00	
point haut du bassin versant	66	
L: longueur d'écoulement (unité: m)	250	
p : pente moyenne (unité m/m)	0,032	
v : vitesse d'écoulement de l'eau sur le bassin versant naturel (unité m/s)	0,250	écoulement superficiel en nappe => formule utilisée: $v=1,4*p^{1/2}$
détermination du temps de concentration $t_c$ (unité: mn)	16,637	$t_c=L/v60$

Le débit de pointe centennal après aménagement est pris comme le maximum entre :

$$Q_{100} = CIA \text{ et } Q_{100} = 2*Q_{10}$$

Calcul du débit de pointe centennal après aménagement			
méthode 1		méthode 2	
Q100=CIA		Q100=2*Q10	
Q100 (m3/h)	1854	Q100 (m3/h)	2423
Q100 (m3/s)	0,515	Q100 (m3/s)	0,673
Q100 (l/s) =	515	Q100 (l/s) =	673

Soit dans notre cas un débit de pointe centennal après aménagement de 673 l/s.

Caractéristiques de l'ouvrage :

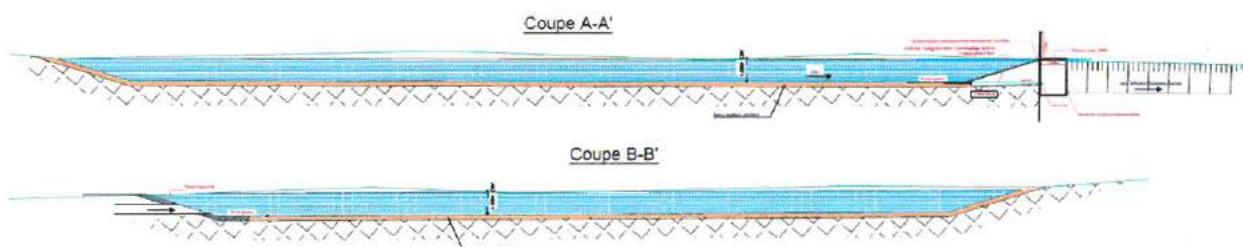
L'ensemble des eaux de ruissellement du projet à l'étude seront recueillies par l'intermédiaire d'un réseau de collecte des eaux pluviales (grilles avaloirs et conduites) se rejetant dans le bassin de rétention.

Le bassin de rétention se rejettera dans l'affluent du ruisseau de Conca.

Le bassin d'orage sera un bassin en terre. Aucun dispositif d'étanchéité particulier n'est prévu. Le fond du bassin sera revêtu avec la terre issue du décapage du site, ce qui permettra la reprise de l'enherbement naturel. Il sera en légère pente longitudinale (1%) ; transversalement, le bassin sera réglé en V, avec des pentes latérales d'1% convergeant vers l'axe du bassin.



*Extrait du plan de principe de collecte des eaux pluviales*



*Extrait des coupes de principe de l'ouvrage de rétention*

Vidange de l'ouvrage de rétention et dispositif de surverse :

Le bassin de rétention se vidangera gravitairement.

L'ouvrage de sortie du bassin de rétention sera constitué :

- D'un regard visitable en béton armé comprenant un orifice calibré servant à la régulation du débit de fuite ainsi qu'une surverse pour évacuer le débit d'admission en cas de saturation de l'ouvrage pour les pluies d'occurrence supérieure à 10 ans ;
- D'un ouvrage dégrilleur pour protéger la régulation contre les flottants et l'obstruction par d'éventuels déchets.

Le dimensionnement de l'orifice d'ajutage (permettant la régulation du débit de fuite) se fait selon la formule suivante (de Torricelli) :

Orifice de fuite			
Section de l'orifice (m <sup>2</sup> )		Diamètre de l'orifice	
$S = Q_{fuite} / (m(2gh)^{1/2})$		$D_n = (4 \cdot S / \pi)^{1/2}$	
coef de débit m =	0,6	Dn (m) =	0,12
acc pesanteur g =	9,81	Dn (mm) =	122
charge hydraulique amont (en m) h	0,7		
S (m <sup>2</sup> ) =	0,012		

Avec :

- M, un coefficient de forme du bassin ;
- Q<sub>fuite</sub>, le débit de fuite (m<sup>3</sup>/s) ;
- G, la pesanteur (m<sup>2</sup>/s) ;
- H, la charge hydraulique sur l'orifice (m).

Le diamètre des orifices d'ajutage par application de cette formule est de 107mm.

Dans ce cas précis, et pour conserver un côté pratique tourné vers le chantier, un orifice de diamètre 110 mm pourra être mis en place ce qui permettra en outre de minorer le débit de fuite aux alentours de 20 l/s.

L'orifice de surverse et de sortie de l'ouvrage devront permettre le transit du débit de pointe de 673 l/s.

En sortie d'ouvrage, un fossé enherbé de dimension 1.20m (largeur en tête) x 0.80m (largeur en fond) x 0.80m (profondeur) sera créé pour permettre le transit du débit de surverse jusqu'à l'affluent Nord du ruisseau de Conca. A l'approche du cours d'eau, le fossé sera orienté le plus possible dans l'axe de l'écoulement avec un angle maximum de 30°.

L'ensemble de ces dispositions sont synthétisées dans l'annexe 6 (Plan de principe du réseau EP).

### **4.3 Impact sur les eaux superficielles du projet de canalisation**

La pollution des eaux provient des déversements, rejets et écoulements, et plus généralement de toute action susceptible de modifier les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques des eaux.

Les pollutions potentiellement générées par un projet d'urbanisation sont de 3 types :

- La pollution accidentelle ;
- La pollution chronique ;
- La pollution saisonnière.

A ces 3 catégories de pollution s'ajoute le risque de pollution pendant la phase travaux.

#### **4.3.1 Pollution accidentelle**

Le risque de pollution accidentelle provient d'un éventuel déversement de produits toxiques et/ou polluants liquides (métaux lourds, hydrocarbures) à la suite d'un accident.

L'aménagement prévu est un ensemble résidentiel destiné au logement et à des commerces, mais sans aucune activité artisanale ou industrielle, susceptible de générer des transports de matières dangereuses.

**Il n'apparaît donc pas nécessaire de mettre en place des mesures de protection contre la pollution accidentelle.**

#### **4.3.2 Pollution chronique**

Il y a deux types de pollution chronique :

- La pollution qui provient des rejets d'effluents urbains :

L'ensemble résidentiel sera équipé d'un réseau de collecte gravitaire des eaux usées de type séparatif, avec rejet dans le réseau d'assainissement de Lecci.

- La pollution qui résulte de l'utilisation normale et quotidienne de la voirie, liée essentiellement à l'usure des pneumatiques et au dépôt d'hydrocarbures et de métaux lourds qui se fixent sur les particules fines lessivées pendant une pluie. Cette pollution se traduit surtout par le rejet des Matières En Suspension au milieu naturel.

Dans le cadre du projet, les eaux de pluie transitent dans le fossé enherbé puis dans un fossé enherbé sur plus de 50 mètres : les rejets d'eau de pluie vont bénéficier d'une auto-épuration importante immédiatement en aval.

Pour ces 2 raisons, l'incidence du projet sur la qualité des eaux superficielles apparaît donc très faible : **il n'apparaît donc pas nécessaire de mettre en place des mesures de protection contre la pollution chronique.**

#### **4.3.3 Pollution saisonnière**

Elle est essentiellement générée par les produits utilisés pour le déverglaçage en hiver. Comme la neige et le verglas sont deux phénomènes exceptionnels dans la plaine orientale, **le risque de pollution est négligeable.**

#### 4.3.4 Pollution pendant la phase travaux

Les principaux risques pendant la phase travaux sont :

- Les pollutions accidentelles par rejet d'hydrocarbures des engins de chantier ;
- Les pollutions accidentelles par rejet de fines liées aux nettoyages des toupies de béton ;
- Les rejets massifs de M.E.S. dus au lessivage des plate-formes terrassées mais encore non revêtues ou non cicatrisées.

Les risques de pollution par hydrocarbures seront diminués par un suivi rigoureux de chantier qui passera par :

- Le maintien en bon état de l'ensemble des engins de chantier ;
- Le stationnement des engins de chantier hors heures de travail dans la zone la plus éloignée du point bas du chantier ; de même pour le stockage de toutes les fournitures et matériaux d'apport nécessaires au chantier ;
- L'interdiction des vidanges sur le chantier ;
- Le ravitaillement des engins sur une aire spécifique avec un puisard de recueil en cas d'éventuel débordement d'hydrocarbures.

La pollution par rejet de fines de béton dans le milieu naturel se fera en évitant les lavages sauvages des toupies après livraison du chantier en béton. La solution proposée est l'aménagement à l'entrée du chantier d'une aire de lavage avec une fosse de recueil étanchée par une bâche, et équipée d'un point d'eau mis à disposition des chauffeurs de toupies.

Concernant le lessivage des plate-formes par temps de pluie, les surfaces à décaper concernent les voiries à construire.

Ces travaux sont relativement limités dans le temps.

Ils seront également limités par les capacités d'autoépuration importante du milieu en phase temporaire, en raison du grand linéaire de fossé végétalisé (300 mètres) existant à l'aval de la voie communale.

## 5 MOYENS DE SURVEILLANCE & D'ENTRETIEN DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

---

### 5.1 Organisme responsable de l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial

L'organisme responsable de l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial sera le syndicat des copropriétaires.

Tous les ouvrages liés à l'assainissement pluvial sont situés dans les parties communes et devront être facilement accessibles pour les inspections et les entretiens courants.

### 5.2 Modalités d'entretien et de surveillance

L'entretien du réseau de collecte consistera au nettoyage régulier des regards et de leur fonds de décantation, des canalisations et des caniveaux

A ce titre, les réseaux enterrés devront être régulièrement inspectés, avec une fréquence minimale annuelle de 2 inspections (à l'automne et au printemps), et après tout épisode pluvieux important.

L'entretien des bassins consistera :

A s'assurer du bon état de propreté des dispositifs de décantation et des filtres dans les regards ;

A s'assurer du bon état de propreté des dispositifs de décantation d'ajutage (orifice de fuite) et du bassin.

## **6 COMPATIBILITE AVEC LE SDAG et le PGRI**

---

### **6.1 Compatibilité du dossier avec le SDAGE 2016-2021**

Le SDAGE reconnaît la nécessité pour un développement économique durable, de restaurer et mieux gérer les écosystèmes des milieux aquatiques en vue :

- De la préservation d'un patrimoine écologique,
- Du maintien de la capacité d'autoépuration naturelle,
- De la régulation des événements extrêmes : crues, faibles débits,
- De la préservation d'un patrimoine économique : la ressource en eau.

Le projet de lotissement sur la commune de LECCI s'inscrit pleinement dans les orientations du SDAGE suivantes :

- OF 4 : Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau ;
- OF 5 : Réduire les risques inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le présent projet est compatible avec le SDAGE et ses orientations.

### **6.2 Compatibilité du projet avec le PGRI du bassin de Corse**

Un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a été élaboré à l'échelle du bassin de Corse pour la période 2016-2021, à l'issue de laquelle sa mise à jour sera effectuée.

Le PGRI vise à formaliser la politique de gestion des inondations à l'échelle du district corse afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, notamment sur les TRI identifiés. Le PGRI donne ainsi une vision stratégique des actions prioritaires à mettre en oeuvre, en formulant des objectifs de gestion des inondations à l'échelle du district, ainsi que des objectifs particuliers aux TRI. Il identifie également les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ces mesures concernent la prévention, la prévision, la protection et l'alerte.

Le PGRI a fait l'objet d'une consultation du public et des parties prenantes du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. Après présentation en Commission Administrative de Bassin du 8 septembre et en Comité de Bassin du 12 septembre 2015, la version définitive du PGRI a été approuvée par le préfet coordonnateur de bassin le 20 octobre 2015.

Le PGRI est applicable depuis le 22 décembre 2015, date de la publication de l'arrêté d'approbation au Journal Officiel.

Ce document se décline en 5 objectifs principaux :

- Objectif n°1 : Mieux connaître pour agir,
- Objectif n°2 : Prévenir et ne pas accroître le risque,
- Objectif n°3 : Réduire la vulnérabilité
- Objectif n°4 : Mieux préparer la gestion de crise
- Objectif n°5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le PGRI fixe donc pour six ans les grands objectifs pour réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement. Le PGRI définit pour chacun de ses objectifs les dispositions ou actions jugées prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Les dispositions de ce premier plan se veulent volontairement priorisées et proportionnées aux enjeux du bassin pour le cycle de gestion 2016-2021.

Le projet de lotissement du présent dossier est compatible avec les objectifs du PGRI du bassin Corse.

En effet, le projet répond aux objectifs 1 et 2, qui sont respectivement « de mieux connaître » et « prévenir pour ne pas accroître le risque ».

Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, l'inondabilité du site a été étudiée.

Le projet n'est concerné par aucun aléa inondation.

De plus, le projet s'inscrit complètement dans l'objectif n°5 « Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques » puisque le projet a été pensé en suivant la disposition 5 qui est de limiter le ruissellement à la source par la mise en œuvre d'un ouvrage de rétention qui régule le rejet à un débit acceptable pour le milieu récepteur.

## 7 RESUME NON TECHNIQUE DU PROJET

---

### 7.1 Synthèse du projet

**Projet :**

Parcelle concernée :	A1061-1062-1063-1029
Destination :	Création d'un lotissement 25 lots représentant au maximum 3750m <sup>2</sup> de surface plancher.
Emprise projet :	28 750m <sup>2</sup>
Bassin Versant Naturel :	2.88 Ha

**Milieu naturel :**

Masse d'eau concernée :	Bassin Versant du ruisseau de Conca
Risque inondation :	Le projet est situé hors zone inondable
Zones remarquables :	Le projet est situé hors zones remarquables

**Principes de drainage :**

Collecte des eaux pluviales :	Les collectes des eaux pluviales est assuré par un réseau de grilles avaloir et conduites pluviales. Elles sont réparties sur l'ensemble de la voirie. Elles permettent la collecte des eaux de ruissèlement du projet et assurent leur transit vers l'ouvrage de rétention.
Ouvrage de rétention :	L'ouvrage de rétention est constitué d'un bassin enherbé en plein air.
Ouvrage de régulation :	L'ouvrage de régulation en béton armé est composé d'un regard et d'un dégrilleur. Il permettra la régulation du débit avec un orifice d'entrée permettant le transit du débit de fuite et un dispositif de surverse permettant le transit du débit de pointe. L'orifice de sortie sera quant à lui calibré sur le débit de pointe afin de permettre le transit du débit de fuite ou de pointe selon le cas.

Gestion débit de fuite :	Le débit de fuite retenu sera égal au débit biennal avant aménagement. Il sera assuré par un orifice d'ajutage.
Gestion surverse :	La surverse sera gérée dans l'ouvrage de régulation. Dès la sortie de l'ouvrage de régulation, la masse d'eau issue de la surverse sera conduite jusqu'à l'affluent Nord du ruisseau de Conca dans un fossé enherbé.

**Principales données de calcul :**

Débit de fuite avant aménagement :	26 L/s
Dimension ouvrage de rétention :	Bassin enherbé en plein air de 646 m <sup>3</sup> de volume utile.
Débit de fuite après aménagement :	20 L/s assuré par ajutage en entrée de l'ouvrage de régulation
Débit de surverse :	Le débit de surverse est égal au débit de pointe centennale après aménagement soit 673 L/s. En sortie d'ouvrage de régulation, le fossé enherbé permettant son transit jusqu'à l'affluent du ruisseau de Conca est donc de 1.20m x 0.80m x 0.80m
Ouvrage de régulation :	L'orifice de surverse et l'orifice de sortie seront dimensionnés pour permettre le transit du débit de surverse.

## **7.2 Justifications du choix de la méthode**

L'étude du fonctionnement hydraulique du site a démontré que le drainage du terrain est actuellement assuré principalement par ruissèlement jusqu'à l'exutoire naturel situé au niveau d'un affluent du ruisseau de Conca. Le choix du bassin de rétention en plein air avec exutoire en fossé enherbé permet de se rapprocher au maximum du fonctionnement actuel.

En termes purement esthétique, cette solution à l'avantage d'être totalement enherbée et de se fondre dans l'espace vert laissé en partie basse de l'aménagement.

Aussi, la solution proposée paraît être la plus adaptée au projet en se rapprochant au maximum du fonctionnement pluvial initial du site tout en s'intégrant au projet architectural.

\*\*\*\*\*

### **NOTA**

Il est rappelé que le présent document n'a pas pour vocation la conception de quelconques travaux pour la mise en œuvre opérationnelle des préconisations : une étude spécifique type AVP ou PRO selon les éléments de missions normalisés de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 Novembre 1993 devra être réalisée par les concepteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre des présentes préconisations.

### **BIBLIOGRAPHIE**

La présente étude a été réalisée à l'aide des documents suivants :

- Instruction Technique de 1977 relatives aux réseaux d'assainissement des agglomérations,
- Guide technique « Recommandations pour l'Assainissement Routier » (octobre 2006) édité par le SETRA,
- Guide de procédure de la D.D.A.F. mis à jour en novembre 2007 intitulé « prise en compte de l'assainissement pluvial dans les lotissements »,
- Les Structures Alvéolaires Ultra Légères en assainissement pluvial, guide CERTU - LCPC juin 1998,
- Guide technique 2012 Communauté Urbaine de Lille / les chaussées à structure réservoir,
- Les ouvrages enterrés de gestion des eaux pluviales - guide technique 2010 Communauté Urbaine de Lyon,
- PLU de LECCI

## 8 ANNEXES

---

ANNEXE N°1 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

ANNEXE N°2 : Calcul coefficients de ruissellement

ANNEXE N°3 : Calcul du bassin de rétention

ANNEXE N°4 : Plan de l'existant

ANNEXE N°5 : Plan de l'aménagement

ANNEXE N°6 : Plan projet – réseau EP

ANNEXE N°7 : Plan projet – coupes sur bassin

ANNEXE N°8 : Coupe type grille avaloir

ANNEXE N°1 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Étude préliminaire  
d'évaluation d'incidences Natura 2000

Terre Plein de la Gare  
20302 AJACCIO Cédex 9  
tél. 04 95 29 09 09

DATE RECEPTION :

Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne morale ou physique) : ARCIQUADRA SUPRANA

Adresse : Rond point de Lecci, RN 198 - 20137 LECCI

Commune et département : CORSE DU SUD

Téléphone : 06 09 50 04 61

Fax :

Portable :

Email : contact@nicolasgianni.com

Lieu

Commune : LECCI

Lieu-dit : ARCIQUADRA SUPRANA

Cadastre : Section : A Parcelle : 1061 / 1062 / 1063 / 1029

Durée et période de réalisation des travaux:  
du ...../...../..... au ...../...../.....

Nature et superficie du projet

- Autorisation sollicitée :

Permis d'Aménager

Permis de Construire

Permis de démolir

Déclaration préalable

Autres :

- Nature des travaux prévus

et description sommaire, y compris les travaux connexes (zone de stockage de matériaux, coupes, ouverture de voie...):

Création d'un lotissement 250ts avec un maximum de 3750m2 de surface plancher.

- Emprise des travaux (linéaire ou surface) : 28 750 m2

- D'autres ouvrages ont-ils déjà été réalisés sur le site Natura 2000 par le maître d'ouvrage ?

oui  non

- Si oui, lesquels :

- Budget :

Précisez le coût prévisionnel général du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante)

<5000 €

de 5000 € à <20 000 €

de 20 000 € à <100 000 €

<100 000 €

- Coordonnées du maître d'œuvre ou à défaut l'entrepreneur chargé des travaux :

INGEVIA

Lieu dit FIUMICELLU - 20215 VENZOLASCA

contact@ingevia.fr

**QU'EST-CE QU'UN SITE NATURA 2000 ?** : il s'agit d'un site d'un intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau NATURA 2000.

**MON PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR UN SITE NATURA 2000 ?**: notamment lorsqu'une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est dégradé ou détruit à l'échelle du site Natura 2000, ou une espèce d'intérêt communautaire est perturbée ou détruite dans la réalisation de son cycle vital. Le présent formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Il fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence.

**OU TROUVER L'INFORMATION NATURA 2000 ?**

PREFECTURE DE CORSE-DU-SUD <a href="http://www.corse-du-sud.gouv.fr">http://www.corse-du-sud.gouv.fr</a>	PORTAIL NATURA 2000 <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>	INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a>
---	---	---

**1. LOCALISATION DU PROJET** : le projet est-il situé dans un des sites Natura 2000 ?

Oui     Non

*(Joindre un plan de masse, plan cadastral, une carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet ainsi que des photos en reportant leur numéro sur la carte.)*

SITES NATURA 2000				
Projet situé <u>dans</u> le site concerné	Projet situé <u>à proximité</u> du site concerné	n° du site	NOM DU SITE	TYPE*
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> A ..... (m/km)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> A ..... (m/km)		<b>VOIR PLANS EN ANNEXE</b>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> A ..... (m/km)			

\* ZPS : Zone de Protection Spéciale de Conservation (Oiseaux) ; ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Faune/Flore)

**2. PROTECTION REGLEMENTAIRE** : outre Natura 2000, le projet est situé en :

Sans objet

<input type="checkbox"/> Site classé	<input type="checkbox"/> Arrêté de Protection de Biotope	<input type="checkbox"/> Site du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
<input type="checkbox"/> Site inscrit	<input type="checkbox"/> Au droit d'un Parc naturel régional	<input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
<input type="checkbox"/> Réserve naturelle		

**3. DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE CONCERNÉE PAR LE PROJET**: elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient d'évaluer les effets du projet sur l'environnement :

<input checked="" type="checkbox"/> Bruits <input checked="" type="checkbox"/> Vibrations <input type="checkbox"/> Rejets dans milieu marin	<input type="checkbox"/> Pollutions <input type="checkbox"/> Risque de collisions (aériennes) <input type="checkbox"/> Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-sol <input type="checkbox"/> Dépôts de sédiments	<input type="checkbox"/> Mise en suspension de sédiments <input type="checkbox"/> Piétinements <input type="checkbox"/> Autres incidences .....
---	--	---

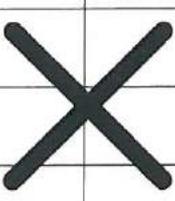
d'exploitation et d'entretien (exemple : captage, traitement chimique, rejets de gaz, d'eau, poussières...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.):

Durant la phase travaux, le chantier générera quelques émissions de poussières et de nuisances sonores limitées. Néanmoins, de par son éloignement par rapport aux zones N2000 recensées, le projet n'aura pas d'impact sur ces dernières.

**4. RECENSEMENT DES HABITATS NATURELS** : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des habitats naturels présents sur l'occupation ou à proximité.

Nom de l'habitat naturel présents sur la zone du projet	Cocher si habitat communautaire	Code de l'habitat	Commentaires ou N° de renvoi pour compléments d'informations et photos
Maquis tiges courtes	<input type="checkbox"/>		voir photos notice
Chenes lièges solitaires	<input type="checkbox"/>		voir photos notice
Arbousiers et oliviers solitaires	<input type="checkbox"/>		voir photos notice

**5. RECENSEMENT DES ESPECES** : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des espèces présentes sur l'occupation ou à proximité.

GROUPES D'ESPECES	Nom des espèces	Commentaires
Amphibiens, reptiles		<ul style="list-style-type: none"><li>type d'utilisation de la zone par l'espèce : sédentaire, étape migratoire, reproduction, hivernage,</li><li>présence sur la zone du projet ou à proximité,...</li><li>etc</li></ul>
Crustacés		Sans objet
Invertébrés / Insectes		
Mammifères		
Oiseaux		
Poissons		
Plantes		

**6. CONCLUSION : LE PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE ?** *Il est de la responsabilité*

*du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet:*

Absence d'incidences     Présence d'incidences

Exposé sommaire des raisons justifiant l'absence ou la présence d'incidences

Comme expliqué au dossier Code de l'Environnement, le projet consiste à réaliser les VRD d'un lotissement 25 lots. Il se situe à une distance importante des zones Natura 2000 environnantes. Il n'est donc pas susceptible d'altérer les habitats ou de perturber la faune des zones recensées.

**Je suis informé que :**

-Les travaux ne doivent en aucun cas être entrepris avant notification de l'autorisation délivrée par la Mairie.

-Des compléments d'information relatives aux évaluations d'incidences pourront éventuellement être demandés (le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter ces compléments et à défaut le dossier d'instruction est réputé incomplet)

A (lieu) Lecci.....

Signature :

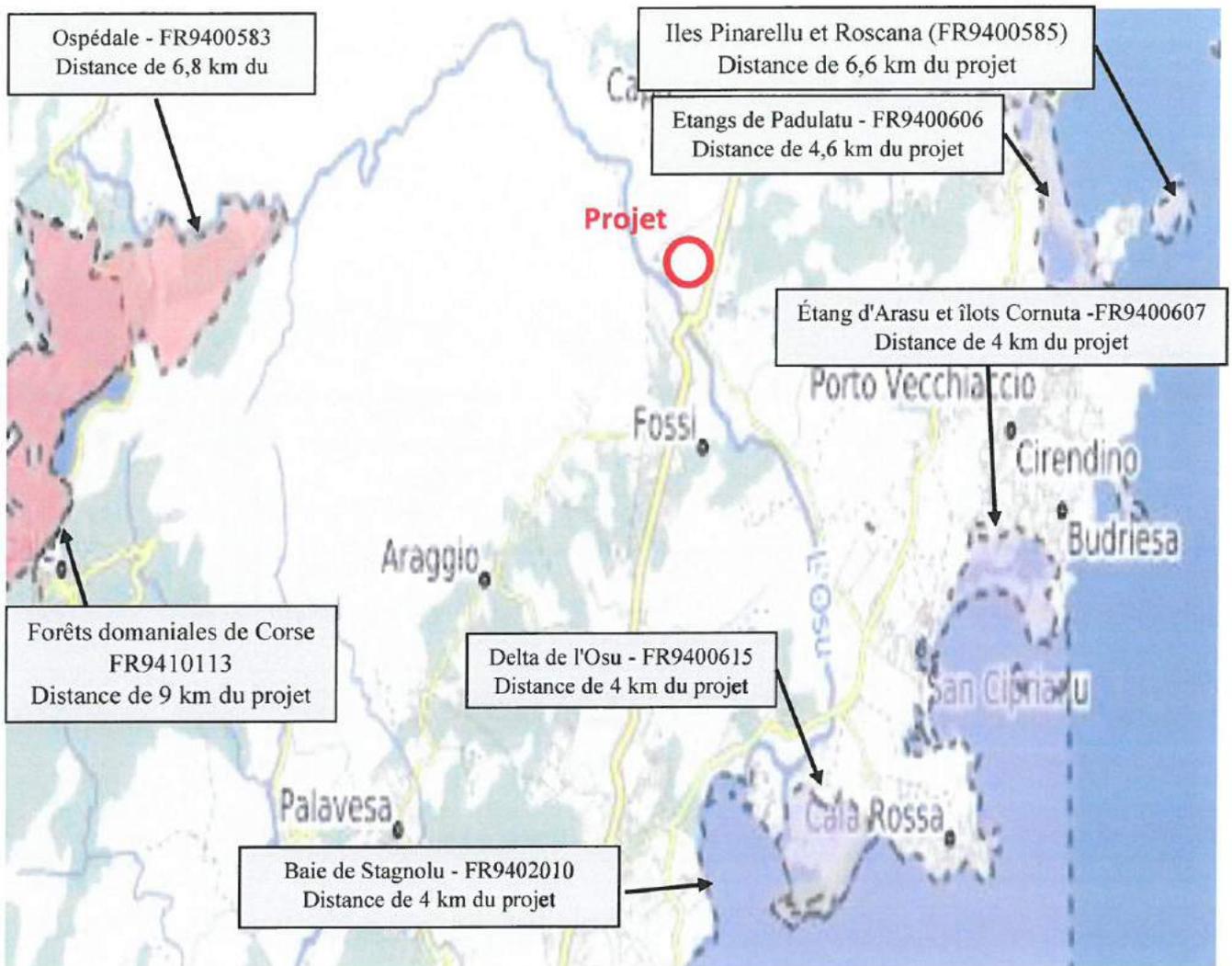
Le 07/05/21.....



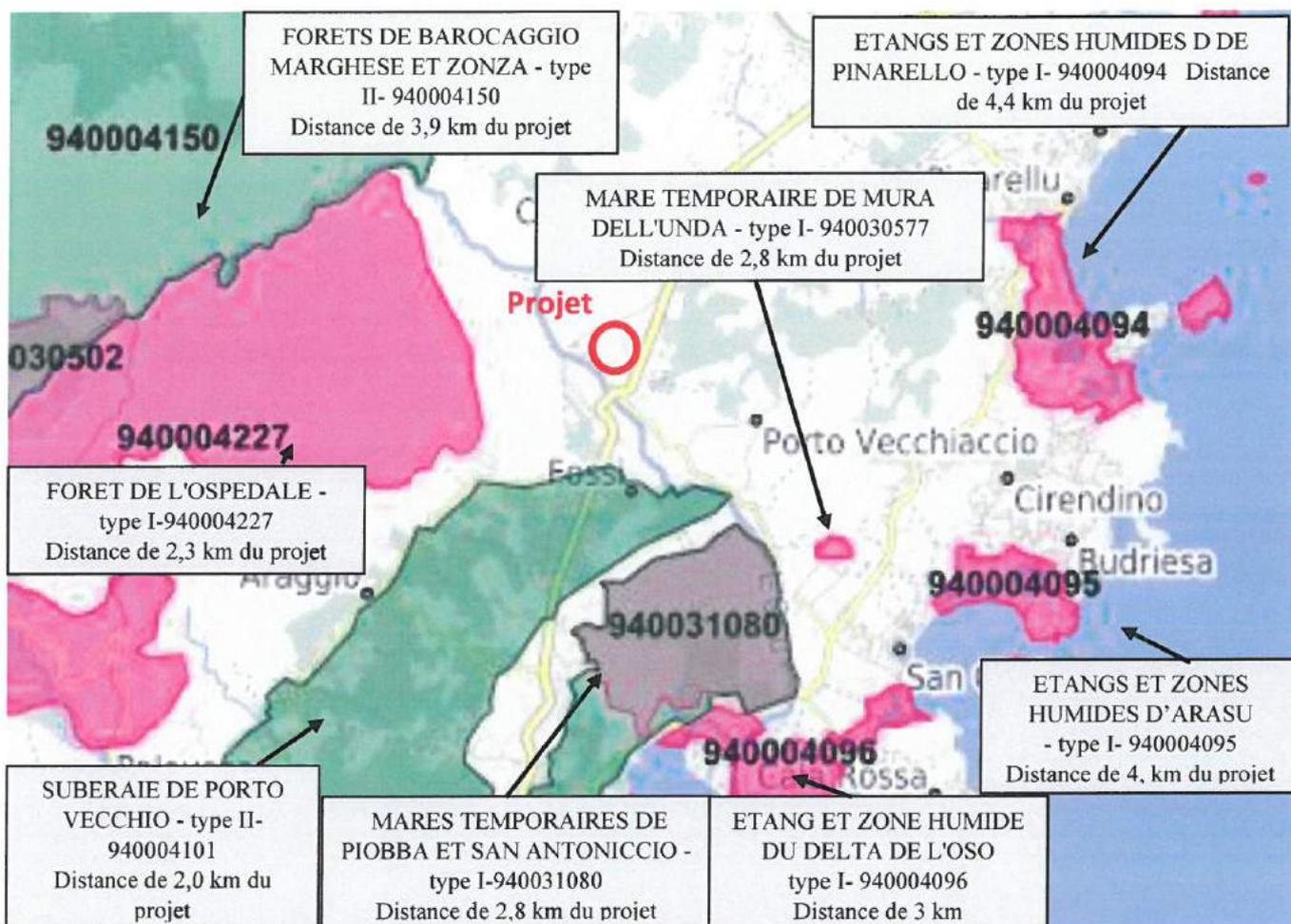
**Cadre réservé à l'administration**

Services / Unités	Date d'envoi	Date d'avis	Avis (motivé)

Observations et propositions du service instructeur :



Cartographie des zones Natura 2000 environnantes.



Cartographie des ZNIEFF environnantes.

ANNEXE N°2 : Calcul coefficients de ruissellement

CALCUL COEFFICIENTS DE RUISSALLEMENT

La méthode utilisée suit les recommandations du Guide Technique "Assainissement Routier" Edition Octobre 2006 du SETRA. En particulier, le calcul du volume de rétention utilise la formule dite rationnelle, préconisée par le même guide pour des bassins versants allant jusqu'à 10 km<sup>2</sup> dans les régions de la façade méditerranéenne.

I - DONNEES DU PROJET

Superficie du Bassin Versant Naturel (du BVN)	A=	2,88 ha
Surface voirie existante		0 ha
Surface bâtiments + voie interne au lot (stationnement, allée...)		4500 m <sup>2</sup>
Surface des voies		2925 m <sup>2</sup>
Autres surfaces imperméabilisées		0 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée totale		7425 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée totale		0,7425 ha
Surface espaces verts		0 m <sup>2</sup>
Surface espaces verts		0 ha
Coefficient de ruissellement espace vert		0,3

15 lots avec une emprise bâtie moyenne de 150m<sup>2</sup> et 30m<sup>2</sup> d'accès et stationnements  
2925m<sup>2</sup> de voirie interne

Coefficient de ruissellement avant aménagement: 0,20 C intermédiaire entre sols perméables et sols argileux

Coefficient de ruissellement après aménagement: 0,41 C

pluie de référence (d'après SHYPRE Corse – source DIREN CEMAGREF /27.12.2004):

4 heures

Période de retour	PJ	P1h	P2h	P3h	P4h	P6h	P12h	P24h	P48h	P72h
100 ans	323	96,4	125	152	176	213	298	365	403	416
50 ans	271	82,3	109	133	154	185	252	305	341	355
30 ans	211	64,9	88,1	109	126	150	195	237	270	284
10 ans	170	52,9	72,5	89,3	102	121	155	193	223	238
5 ans	133	42,3	57,2	69,8	79,2	92,2	120	151	180	195
2 ans	91,7	32	42,6	51,4	57,4	65,9	84,2	106	129	143

calcul des coefficients de ruissellement pour T> 10 ans à partir du coefficient de ruissellement pour la décennale

Période de retour	hauteur de pluie journalière P (unité: mm)	coefficient de ruissellement avant aménagement	coefficient de ruissellement après aménagement
100 ans	176	0,452	0,572
50 ans	154	0,403	0,539
30 ans	126	0,314	0,481
10 ans	102	0,200	0,406

ANNEXE N°3 : calcul du bassin de rétention

Feuille de calcul pour l'instruction des dossiers eaux pluviales

application de la méthode rationnelle pour un BV inférieur à 100 ha

données du projet

Surface du BV (ha)	A =	2,88
Surface imperméabilisée (ha)	A' =	0,7425
Longueur du BV (m)	L =	250
pente du BV (m/m)	i =	0,03
Coefficient de ruissellement avant aménagement	C' =	0,2
Coefficient de ruissellement après aménagement	C =	0,41

Coefficients de Montana (données Météo France station de Solenzara)

	de 6 min à 1 h		de 1 h à 6 h		régression linéaire
	a	b	a	b	
10	4,294	-0,34	14,063	-0,63	
30	5,144	-0,324	16,094	-0,597	
100	6,076	-0,311	17,3	-0,553	

durée de la pluie de référence (min)	240
--------------------------------------	-----

temps de concentration du BV (min) pour la pluie de projet	15
--	----

Calcul de l'Intensité I pour la pluie de référence

$I = at^b$					
I10 (mm/min) =	0,445	I30 (mm/min) =	0,610	I100 (mm/min) =	0,835
I10 (mm/h) =	27	I30 (mm/h) =	37	I100 (mm/h) =	50
I10 (m/h) =	0,027	I30 (m/h) =	0,037	I100 (m/h) =	0,050

Calcul de l'Intensité I pour la pluie de projet

$I = at^b$					
I10 (mm/min) =	1,710	I100 (mm/min) =	2,617		
I10 (mm/h) =	103	I100 (mm/h) =	157		
I10 (m/h) =	0,103	I100 (m/h) =	0,157		

**Calcul du volume de rétention et du débit de fuite selon les préconisations de la MISE**

Calcul du débit décennal avant aménagement			
$Q_{10} = C'IA$		$I$ (m/h)	$A$ (m <sup>2</sup> )
$Q'_{10}$ (m <sup>3</sup> /h) =	154		Volume ruisselé $V'$ (m <sup>3</sup> )
$Q'_{10}$ (m <sup>3</sup> /s) =	0,043		$V' =$
$Q'_{10}$ (l/s) =	43		615

Calcul du débit décennal après aménagement			
$Q_{10} = CIA$		$I$ (m/h)	$A$ (m <sup>2</sup> )
$Q_{10}$ (m <sup>3</sup> /h) =	315		Volume ruisselé $V$ (m <sup>3</sup> )
$Q_{10}$ (m <sup>3</sup> /s) =	0,088		$V =$
$Q_{10}$ (l/s) =	88		1262

Calcul du débit de fuite			
$Q_2 = C'IA$			
$Q_2$ (m <sup>3</sup> /h) =	92		
$Q_2$ (m <sup>3</sup> /s) =	0,026	0,026	0,117
$Q_2$ (l/s) =	26		

Caractéristiques du bassin de rétention			
Volume de rétention (m <sup>3</sup> )		temps de vidange du bassin $T_{vid}$ (h)	
$V_{ret} = V - V'$		$T_{vid} = V_{ret} / Q_2$	
$V_{ret} =$	646	$T_{vid} =$	7

Orifice de fuite			
Section de l'orifice (m <sup>2</sup> )		Diamètre de l'orifice	
$S = Q_{fuite} / (m(2gh)^{1/2})$		$D_n = (4 * S / \pi)^{1/2}$	
coef de débit $m =$	0,6	$D_n$ (m) =	0,12
acc pesanteur $g =$	9,81	$D_n$ (mm) =	122
charge hydraulique amont (en m) $h =$	0,7		
$S$ (m <sup>2</sup> ) =	0,012		

ANNEXE N°4 : Plan de l'existant



ANNEXE N°5 : Plan d'aménagement

PA4 PROJET  
PAS PROJET

DATE: 01/03/2024  
PROJET: LOTISSEMENT SUPRAMA 2

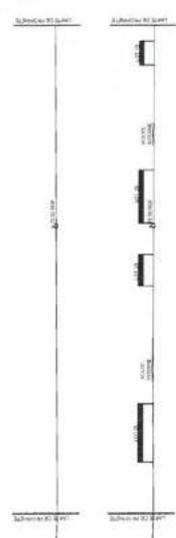
### Lotissement "ARCIQUADRA SUPRAMA 2" PLAN DE COMPOSITION



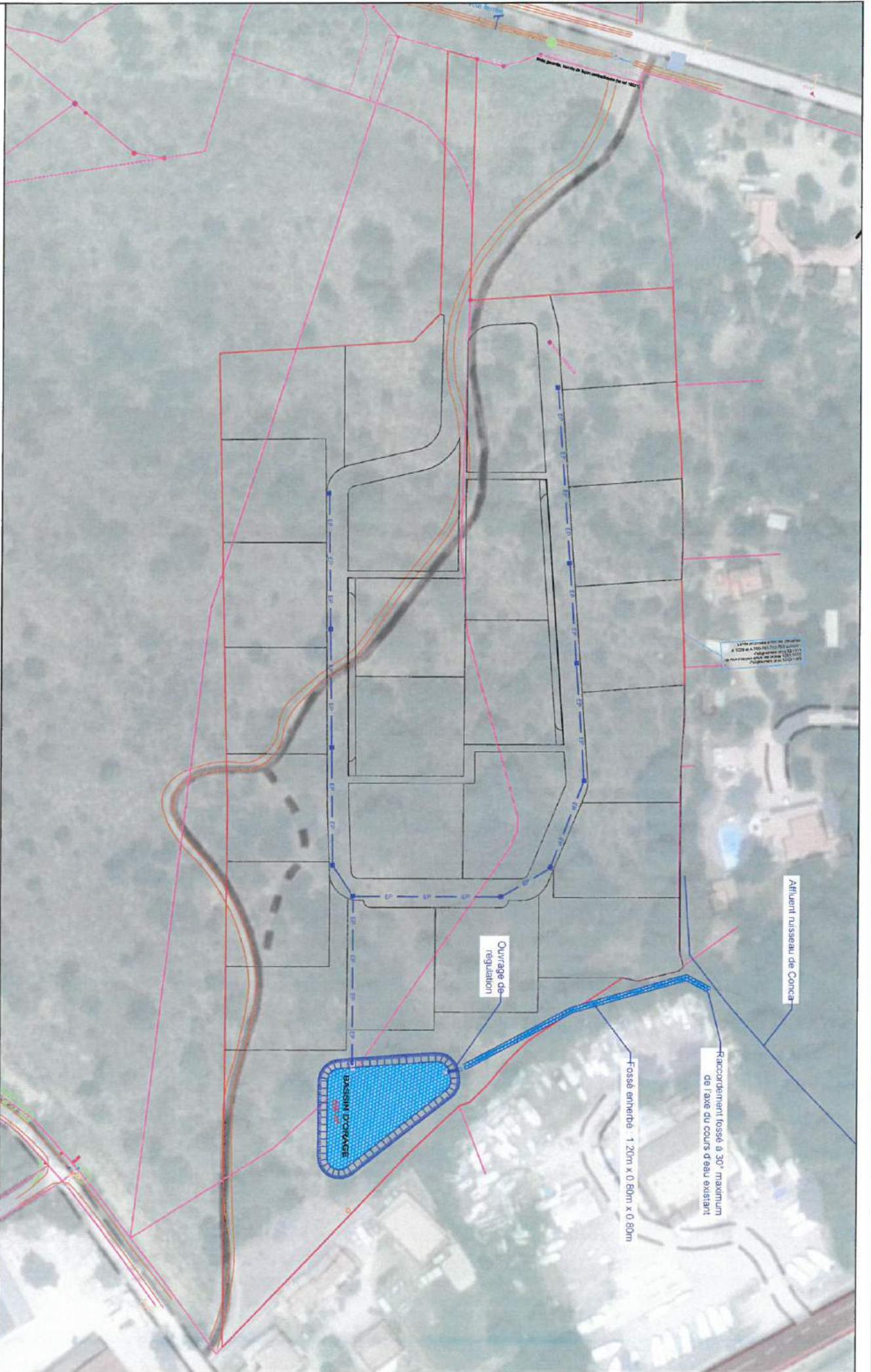
LEGENDA  
 - ROUTE EXISTANTE  
 - NOUVEAU VOIE FERRÉE  
 - LIMITE DE PROPRIÉTÉ  
 - ZONAGE URBAIN

Échelle: 1/500  
 Informations sur le plan: voir page 10

Lot	Surface (m²)	Volume (m³)	Surface (m²)
lot 01	864 m²	8640 m³	864 m²
lot 02	919 m²	9190 m³	919 m²
lot 03	878 m²	8780 m³	878 m²
lot 04	829 m²	8290 m³	829 m²
lot 05	824 m²	8240 m³	824 m²
lot 06	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 07	829 m²	8290 m³	829 m²
lot 08	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 09	868 m²	8680 m³	868 m²
lot 10	868 m²	8680 m³	868 m²
lot 11	878 m²	8780 m³	878 m²
lot 12	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 13	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 14	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 15	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 16	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 17	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 18	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 19	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 20	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 21	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 22	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 23	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 24	840 m²	8400 m³	840 m²
lot 25	840 m²	8400 m³	840 m²
<b>TOTAL</b>	<b>20 740 m²</b>	<b>207 400 m³</b>	<b>20 740 m²</b>



ANNEXE N°6 : Plan projet – réseau EP



Maitre d'ouvrage:

ARCIQUADRA SUPRANA

**DLE A1061-1062-1063-1029**

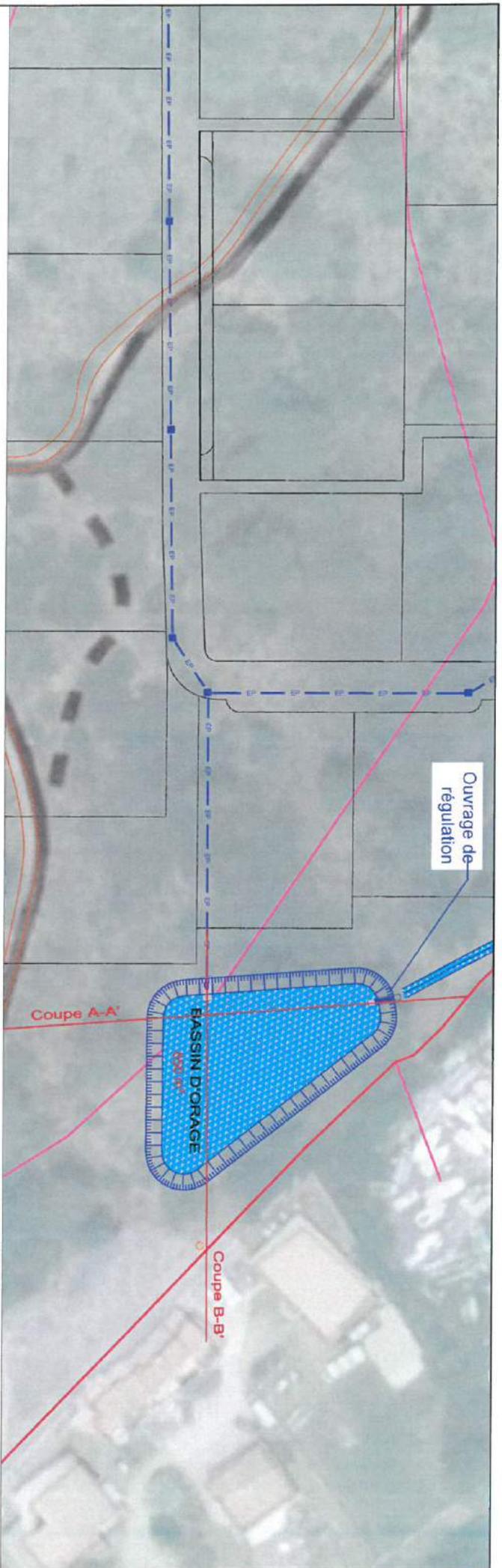
Plan de principe du réseau de collecte des eaux pluviales

Ind A | 17/05/2021 | Première émission

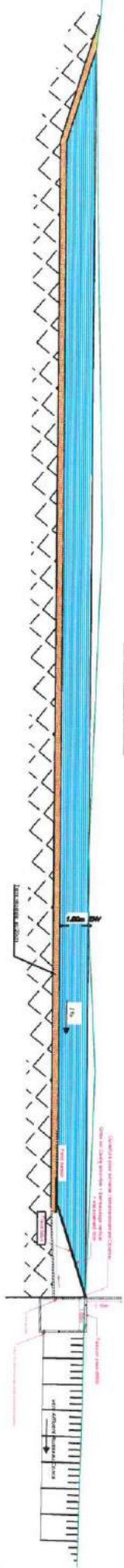
Ind B

Ind C

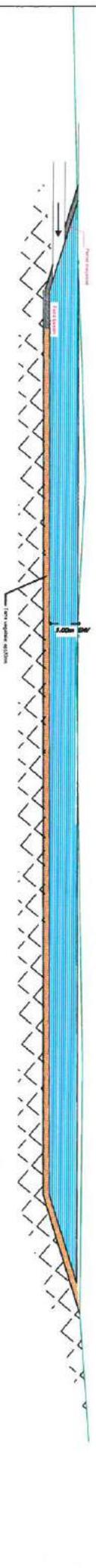
ANNEXE N°7 : Coupe type bassin de rétention



Coupe A-A'



Coupe B-B'



Maitre d'ouvrage:

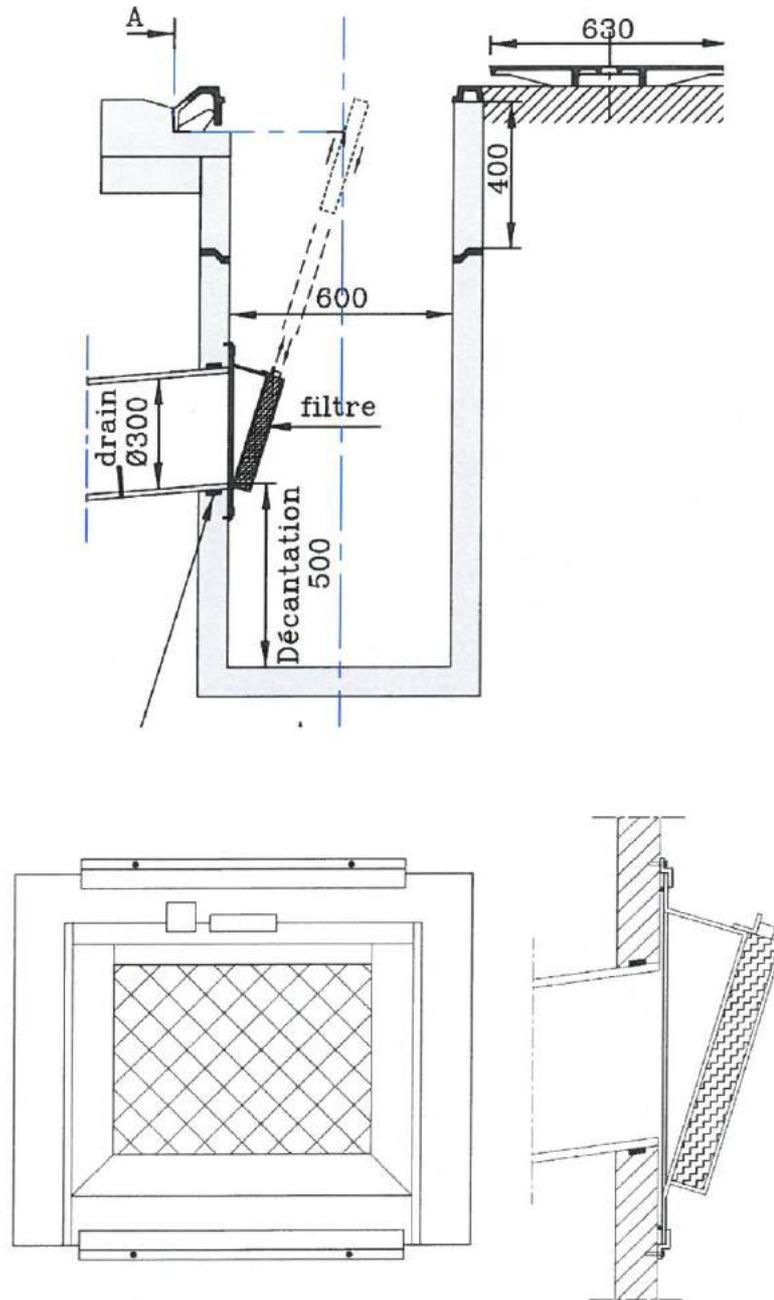
ARCIQUADRA SUPRANA

DLE A1061-1062-1063-1029

Coupes sur ouvrage de rétention

Ind A	17/05/2021	Première émission
Ind B		
Ind C		

ANNEXE N°8 : Coupe type grille avaloir



Détail filtre amovible